

Protocoles de coopération interprofessionnelle

Première consultation d'évaluation et d'orientation par un(e) diététicien(ne) pour les enfants et adolescents atteints d'obésité, en lieu et place du médecin du Centre Spécialisé de l'Obésité

COPIL avril 2022

Pr Jean-Claude CAREL, Dr Laura ATGER-LALLIER,
Diététicienne : Mme Laila OUAICHA,
Cadre supérieur diététique : Mme Estelle HERRY,
Cadre supérieur de santé : Mme Sandrine TYZIO,
Hôpital Robert-Debré, GHU Nord-Université de Paris.

Pourquoi ce protocole ?

■ Obésité de l'enfant et de l'adolescent :

- **Problème de santé publique** :

- 3,5% d'obésité enfant et adolescent

- **Manque de moyens humains pour y répondre** :

- 37 CSO dont 5 CIO en France pour s'occuper d'obésités SEVERES ou COMPLIQUEES
- REPOP IDF – réseau libéral : 2864 consultations par an – pour 100 000 enfants et adolescents en obésité (hors surpoids en Ile-de-France) pour s'occuper d'obésités SIMPLES



Les patients sont mal orientés



Mise en place d'un parcours de soin adapté à la situation du patient

Principe du protocole de coopération

- **Demande de prise en charge de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent par le médecin traitant**

- **Consultation d'évaluation et d'orientation par le diététicien**
 - ▶ **Critères de gravité ou de sévérité**
 - ⇒ *Prise en charge en service spécialisé*

 - ▶ **Pas de critère de gravité ou de sévérité**
 - ⇒ • *Prise en charge immédiate par le diététicien*
 - ⇒ • *Orientation et suite de la prise en charge selon les critères de la HAS*

Intérêts du protocole ?

■ Intérêts pour le patient :

- ▶ Améliorer le parcours de soins du patient
- ▶ Optimiser sa prise en charge
- ▶ Repérer les comorbidités

■ Intérêts pour le délégué :

- ▶ Elargir l'expertise du diététicien nutritionniste et valoriser son activité

■ Intérêts pour le délégant :

- ▶ Garder le temps médical pour la prise en charge des obésités sévères et complexes

Dérogation 1 : évaluation clinique du patient par le délégué

- Recueil et interprétation des **antécédents médicaux et familiaux** (grille d'entretien)
- L'identification des **marqueurs de sévérité** de l'obésité et des **facteurs de risque de complications** (grille d'entretien et référentiel prédéfini)

Dérogation 2 : orientation médicale du patient par le délégué

Le délégué réalise l'orientation du patient vers une consultation médicale adaptée selon les **critères HAS** :

- **Soit consultation du délégant** :
 - suspicion d'obésité secondaire à une endocrinopathie
 - suspicion d'obésité syndromique suspicion de comorbidités (diabète, SOPK, puberté anormale)
 - Obésité morbide (courbe IOTF ≥ 40 kg/m²)
- **Soit prise en charge en ville en fonction des possibilités (MT, réseau REPOP)** qui établit la conduite diagnostique et les choix thérapeutiques

Dérogation 3 : prescription d'activité physique adaptée

Dérogation 4 : rédaction d'un CR avec l'orientation proposée

Actes non dérogoratoires du délégué

- Recueil des paramètres anthropométriques (poids, taille, IMC)
- Réalisation de l'enquête alimentaire
- Evaluation de l'activité physique
- Délivrance de conseils diététiques
- Délivrance de conseils sur l'activité physique

Expérience professionnelle et formation complémentaire nécessaire au délégué

■ Prérequis :

- ▶ Diplôme d'Etat de diététicien(ne)
- ▶ 3 années professionnelle en service clinique MCO
- ▶ dont 1 année dans un service spécialisé dans le PEC des enfants et adolescents atteints d'obésité

■ Formation théorique : 20H

- ▶ Épidémiologie, physiopathologie, causes et complications des différents types d'obésité (commune, secondaire et syndromique)
- ▶ Enjeux de la prise en charge de l'obésité
- ▶ Prise en charge de l'obésité
- ▶ Marqueurs de sévérité de l'obésité
- ▶ Examens complémentaires nécessaires au dépistage des comorbidités
- ▶ Développement psychomoteur/psychoaffectif de l'enfant/neuro sensoriel
- ▶ Comorbidités associées à l'obésité et signes d'appel
- ▶ Développement pubertaire normal et pathologique,

■ Formation pratique : 45H

Au total

- **Protocole de coopération pouvant intéresser plusieurs équipes de l'AP-HP**
 - ▶ Problème de santé publique
 - ▶ Permet de répondre plus efficacement à la demande de prise en charge
- **Amélioration du parcours de soins du patient**
 - ▶ Accueil de tous les patients avec prise en charge diététique
 - ▶ Parcours de soins personnalisé et adapté à la situation du patient
 - ▶ Diminution du délais de prise en charge des patients avec une obésité complexes (sévères, syndromiques ou secondaires)
- **Valorisation du délégué**
 - ▶ Valorisation des consultations réalisées par les diététicien(ne)s et de leur savoir faire dans ce domaine